

CARMIGNAC DOUBLEMENT RÉCOMPENSÉ LORS DES SCOPE AWARDS 2024

29/11/2023

Carmignac a été désigné **meilleur gérant d'actifs pour l'ensemble de sa gamme de produits ESG** en Allemagne, en Autriche et en Suisse lors des **Scope Awards 2024**. Nous sommes honorés de recevoir cette récompense qui vient saluer nos efforts continus en matière d'investissement durable.

Chez Carmignac, nous nous engageons à aligner les objectifs de durabilité de nos investisseurs sur les nôtres. Nous cherchons à concilier nos décisions d'investissement avec les considérations ESG afin de contribuer positivement à la société et l'environnement, tout en créant de la valeur pour nos clients. Nous proposons une large gamme de fonds durables qui reflète notre style de gestion indépendant et actif tout en respectant notre philosophie d'investissement.

[Carmignac Portfolio Emergents](#) a également remporté le Scope Award 2024 en Suisse dans la catégorie « **Meilleur fonds actions émergentes** ».

Carmignac Portfolio Emergents est un fonds qui vise à saisir les opportunités prometteuses de l'univers émergent à travers une approche durable. Le Fonds cherche à identifier les entreprises offrant des perspectives de croissance attractives sur le long terme tout en ayant une empreinte positive sur la société et l'environnement.

Méthodologie : chaque année, les analystes de Scope Group passent en revue et déterminent à la fois les performances les plus remarquables dans le domaine de la gestion d'actifs ainsi que les concepts de fonds les plus convaincants afin de leur décerner le Scope Award. La distinction se base à la fois sur des critères quantitatifs appliqués à tous les fonds de la catégorie (Scope Rating Score et performance des 12 derniers mois) et sur une analyse qualitative de l'entreprise (organisation, employés, environnement de travail) et de son processus d'investissement (conception, mise en œuvre).

Classification SFDR** :

Article **9**



Durée minimum de placement recommandée



PRINCIPAUX RISQUES DU FONDS

ACTION: Les variations du prix des actions dont l'amplitude dépend de facteurs économiques externes, du volume de titres échangés et du niveau de capitalisation de la société peuvent impacter la performance du Fonds. **PAYS EMERGENTS :** Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés "émergents" peuvent s'écarter des standards prévalant pour les grandes places internationales et avoir des implications sur les cotations des instruments cotés dans lesquels le Fonds peut investir. **RISQUE DE CHANGE :** Le risque de change est lié à l'exposition, via les investissements directs ou l'utilisation d'instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation du Fonds. **GESTION DISCRÉTIONNAIRE :** L'anticipation de l'évolution des marchés financiers faite par la société de gestion a un impact direct sur la performance du Fonds qui dépend des titres sélectionnés.

Le Fonds présente un risque de perte en capital.

* *Echelle de risque du KID (Document d'Informations Clés). Le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps. **Le Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) 2019/2088 est un règlement européen qui demande aux gestionnaires d'actifs de classer leurs fonds parmi notamment ceux dits : « Article 8 » qui promeuvent les caractéristiques environnementales et sociales, « Article 9 » qui font de l'investissement durable avec des objectifs mesurables, ou « Article 6 » qui n'ont pas nécessairement d'objectif de durabilité. La classification SFDR des Fonds peut évoluer dans le temps. Pour plus d'informations, visitez : <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2019/2088/oj?locale=fr>.

COMMUNICATION PUBLICITAIRE. Veuillez vous référer au KID/prospectus avant de prendre toute décision finale d'investissement. La référence à un classement ou à un prix ne préjuge pas des classements ou des prix futurs de ces OPC ou de la société de gestion.

Source : Carmignac, 16/11/2023. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur). Carmignac Portfolio Emergents est un compartiment de la SICAV Carmignac Portfolio, société d'investissement de droit luxembourgeois conforme à la directive OPCVM. L'accès au Fonds peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA. Le Fonds présente un risque de perte en capital. Les risques, les frais courants et les autres frais sont décrits dans le KID (Document d'Informations Clés). Le prospectus, KID, et les rapports annuels du Fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.ch et auprès de notre représentant en Suisse (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, P.O. Box 2259, CH-1260 Nyon. Le Service de Paiement est CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le KID doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français au lien suivant (paragraphe 6 « Résumé des droits des investisseurs ») : https://www.carmignac.ch/fr_CH/article-page/informations-reglementaires-1789.